

CADASTRE

REMANIEMENT DU CADASTRE

# AVIS AUX PROPRIÉTAIRES FONCIERS

MM. les propriétaires fonciers possédant des immeubles sur le territoire de la commune de VALLENAY sont informés que les résultats provisoires du remaniement du cadastre leur seront communiqués.

À cet effet, chaque propriétaire de terrain dans la zone remaniée recevra un relevé mentionnant la désignation (section, numéro, lieu-dit, contenance, nature de culture) de toutes les parcelles réputées lui appartenir.

Les intéressés (ou leurs représentants qualifiés) pourront prendre connaissance de la nouvelle représentation du plan cadastral en consultant le plan minute de remaniement qui sera déposé à la mairie de la commune de VALLENAY

Du 2 novembre 2019      Au 2 décembre 2019      (inclus)  
[consultation aux heures d'ouverture de la mairie].

En outre, le géomètre se tiendra à leur disposition pour leur fournir toutes indications utiles et recevoir leurs observations verbales ou écrites du  
Au 29/11/2019 au 02/12/2019      (y compris les jours non ouvrables suivants : 30/11/2019 de 9h à 12h  
) . Cette réception aura lieu

De 9 heures      à 12 heures      et de 14 heures      à 17 heures.

A VALLENAY

, le 07 octobre 2019

Le Maire,

Christiane FAUCHER